

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance extraordinaire du 2 octobre 2017, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-069, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans son annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 10 octobre 2017.

Véronique Bélanger
Secrétaire d'arrondissement substitut